

ENSIBS : Révision du cadre de fonctionnement du Parcours École d'Ingénieurs (PEI)

Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L713-9 ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu les statuts modifiés de l'ENSIBS ;
Vu l'avis de la CFVU du 12 février 2026 ;*

Après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, les modifications apportées au cadre de fonctionnement PEI à partir de l'année universitaire 2026-2027.

Documents en annexe :

- Cadre du PEI_2026-2027

Décompte des votes :	Suffrages exprimés :	23
Membres en exercice : 31	Pour :	23
Membres présents : 13	Contre :	0
Membres représentés : 10	Abstentions :	0

Visa du président, David MENIER
Par délégation, Michel GENTRIC

Transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et publication sur le site de l'UBS : 17 mars 2026

